



# Info Stat



## Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 2 février 2026

### Les remboursements de soins du régime agricole à fin décembre 2025

A fin décembre, les dépenses de soins de ville sont légèrement supérieures au mois précédent (+ 0,4 %). Sur l'ensemble de l'année 2025, les montants remboursés augmentent de + 3,6 % par rapport à l'année 2024.

#### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse			@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr	
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr	
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)			
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex			
Retrouvez-nous sur : <a href="https://statistiques.msa.fr/">https://statistiques.msa.fr/</a> <a href="https://geomsa.msa.fr/">https://geomsa.msa.fr/</a> <a href="https://dataviz.msa.fr/">https://dataviz.msa.fr/</a>			



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur l'année 2025 diminue de 0,9 % par rapport à l'année précédente en raison du recul observé pour le régime des non-salariés agricoles (- 2,8 %). Le nombre de patients salariés agricole augmente quant à lui de 0,2 %.

## Les salariés agricoles tirent la croissance des soins de ville vers le haut

En 2025 la hausse résulte de la progression de **5,6 %** des remboursements du régime des **salariés agricoles** et est minorée par l'évolution plus modeste des remboursements du régime des **non-salariés agricoles** (**+ 1,3 %**). Pour l'ensemble du régime agricole, les dépenses de soins de ville augmentent de 3,6 %.

## Les honoraires médicales et dentaires sont en progression

Les **honoraires des médecins généralistes** affichent une évolution annuelle de **+ 4,5 %**. Cette dynamique repose sur l'augmentation des montants remboursés des consultations et visites (**+ 6,7 %**), tandis que le nombre de ces actes recule (- 2,8 %) du fait de la revalorisation tarifaire. En décembre, les montants remontent à un niveau comparable à celui d'octobre après un mois en repli.

En 2025, les remboursements des **honoraires des médecins spécialistes** progressent de **+ 6,1 %** par rapport à 2024. Les actes techniques comme les actes cliniques progressent (respectivement de **+ 5,5 %** et **+ 5,9 %**). En variation mensuelle, une diminution est observée pour le deuxième mois consécutif.

Les remboursements des **honoraires des dentistes** enregistrent une croissance de **+ 6,6 %** à fin décembre. Cette évolution est à mettre en regard du renforcement du dispositif M'T Dents. Cependant, le mois de décembre est en retrait par rapport à ces derniers mois.

## Les remboursements de kinésithérapie sont dynamiques contrairement aux infirmiers

Les remboursements de soins des professions paramédicales progressent en 2025 de **+ 2,3 %** chez les **kinésithérapeutes** et restent quasi stables chez les **infirmiers** (**+ 0,2 %**). Le mois de décembre vient annuler la baisse du mois précédent pour les deux professions.

## La baisse des remboursements d'analyses médicales continue en 2025

Les remboursements d'**analyses médicales en laboratoire** diminuent de **- 5,6 %** en évolution annuelle. En fin d'année, une hausse mensuelle est observée par rapport au mois précédent (**+ 1,0 %**).

## Le transport non-sanitaire est affecté par les mesures de fin d'année

Les remboursements liés aux **transports de patients** progressent de **+ 0,5 %** sur l'année 2025. Cette évolution globale intègre une baisse du transport non sanitaire (- 0,5 %), en lien avec la diminution des tarifs des véhicules non certifiés appliquée en octobre.

## Les versements d'indemnités journalières restent en augmentation en 2025

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** augmentent de **+ 1,5 %** à fin 2025. La progression observée en décembre compense la baisse du mois précédent. Pour les **IJ ATMP**, décembre correspond au niveau le plus faible de l'année, avec une évolution annuelle proche de la stabilité (**+ 0,4 %**).



## Les remboursements de médicaments s'intensifient en 2025

Les remboursements de **médicaments** progressent de **+ 6,2 %** sur l'ensemble de l'année 2025. En décembre, les montants augmentent de **+ 0,4 %** par rapport à novembre.

## Les dispositifs médicaux progressent en 2025

Enfin, les **dispositifs médicaux** affichent une évolution annuelle de **+ 3,9 %** à fin 2025, avec une hausse mensuelle de **+ 1,2 %** en décembre.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin décembre 2025	Évolution annuelle				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin dec 2024	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+0,4%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+2,4%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>+4,4%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+0,3%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+5,8%	+2,4%	+8,3%	-0,8%	-1,2%
- Médecins généralistes	+4,5%	+0,2%	+7,9%	-1,6%	+2,7%
- Médecins spécialistes	+6,1%	+3,5%	+8,2%	+1,4%	-2,7%
- Dentistes	+6,6%	+2,1%	+9,5%	-8,1%	-2,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,2%	-1,3%	+5,0%	-0,0%	+2,3%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,3%	-0,7%	+5,6%	+1,3%	+0,8%
- Infirmiers	+0,2%	-1,7%	+3,7%	-1,0%	+3,3%
Laboratoires	-5,6%	-10,4%	-1,7%	-10,9%	+1,0%
Frais de transports	+0,5%	-1,8%	+2,9%	+2,8%	-3,7%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,1%	+1,7%	+1,0%	+4,3%	+1,8%
- IJ maladie	+1,5%	+2,5%	+1,4%	+4,7%	+3,2%
- IJ ATMP	+0,4%	+0,1%	+0,5%	+3,6%	-0,9%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+5,7%</b>	<b>+3,5%</b>	<b>+7,9%</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+0,6%</b>
Médicaments :	+6,2%	+4,4%	+8,1%	+2,6%	+0,4%
- Médicaments délivrés en ville	+6,5%	+4,6%	+8,4%	+3,1%	-0,1%
- Médicaments rétrocédés	+2,5%	+0,3%	+3,9%	-5,2%	+8,5%
LPP	+3,9%	+0,8%	+7,4%	+2,3%	+1,2%

*Source : MSA*



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacances des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

## Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

## Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de décembre 2025